

# GT Audit et Conseil

**Frédéric TILLY**

Expert-Comptable  
Commissaire aux comptes

**Richard GUERIN**

Expert-Comptable  
Commissaire aux comptes

**Audrey LAMART**

Expert-Comptable  
Commissaire aux comptes

## A NOUS LA LUNE

*Société à Responsabilité Limitée au Capital de 100 000 Euros*  
R.C.S. COMPIEGNE : 492 754 627

55 Rue des Ecluses  
60126 LONGUEIL-SAINT-MARIE

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

Siège Social :  
HOLDIPARC 2 – Rue Jean Monnet  
Parc Tertiaire de La Croix - BP 40852  
60208 COMPIEGNE Cedex

Tél. 03 44 23 30 69  
Fax 03 44 23 48 60  
e-mail : [compiagne@cabinet-tilly.com](mailto:compiagne@cabinet-tilly.com)

SARL au capital de 400 000 euros  
Société de Commissariat aux Comptes – Compagnie des Hauts-de-France  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables – Région des Hauts-de-France  
RCS Compiègne B 487 676 504 – SIRET 487 676 504 00029 – APE 6920 Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA  
SARL « A NOUS LA LUNE »  
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

Madame,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 25 février 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Votre société est spécialisée dans le secteur du conseil en communication.

Le capital social est détenu à 100 % par la société HOLDING LA LUNE ET ENCORE, représentée par Madame Carole CRESSON.

Les comptes clos au 31/08/2024 font apparaître des capitaux propres de 278 K€ et un bénéfice de 35 K€.



Une distribution de 110 K€ a été décidée par l'assemblée générale du 27 Décembre 2024.

Le résultat évalué entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et 31 janvier 2025 est bénéficiaire et consolide donc les capitaux propres.

**MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des comptes annuels au 31 Août 2024 et la date de notre rapport.

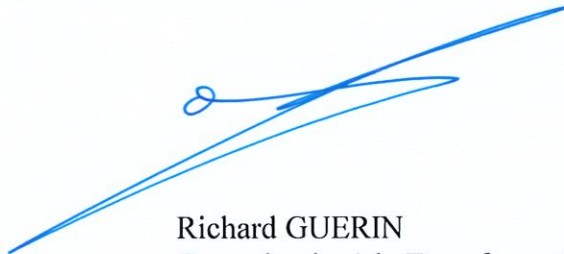
Nous nous sommes également assurés que le principe de continuité d'exploitation était respecté.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et sur la continuité de l'exploitation.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social soit 100 000 €.

Fait à Compiègne, le 24 Mars 2025

Pour GT AUDIT ET CONSEIL



Richard GUERIN  
Commissaire à la Transformation  
Membre de la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
des Hauts-de-France